

RÈGLEMENT DU CONCOURS (le « Règlement »)

Des frais standards s'appliquent aux participants qui choisissent de participer au concours via un appareil mobile. Veuillez contacter votre fournisseur de services pour obtenir des informations et des tarifs concernant les prix et les forfaits avant de participer via un appareil mobile.

1) COMMANDITAIRE : Le Concours « Le Vibe Grand Opening iPad Giveaway » (le « Concours ») est présenté par Aisle 24 Market (le « Commanditaire »). Le fournisseur des prix est Aisle 24 Market (le « Fournisseur de prix »).

2) PÉRIODE DU CONCOURS : Ce concours commence le **13 décembre 2024 à 10 h 00 HNE** et se termine le **13 janvier 2025 à 23 h 59 HNE** (la « Période du concours »).

3) ADMISSIBILITÉ : Le concours est ouvert uniquement aux résidents du Canada (y compris le Québec) qui ont atteint l'âge légal de la majorité dans leur province ou territoire de résidence au moment de la participation.

Les employés, représentants, agents, administrateurs ou dirigeants (et ceux avec qui ces personnes vivent, qu'ils soient ou non liés) du Commanditaire, de ses divisions, de ses filiales, de ses entités associées et affiliées, de ses fournisseurs de prix, des agences de publicité/promotion et de toute autre personne, entité ou entités impliquées dans le développement, la production, l'implémentation, l'administration ou l'exécution du concours (collectivement les « Parties libérées ») ne sont pas admissibles à participer au concours.

4) COMMENT PARTICIPER : AUCUN ACHAT N'EST NÉCESSAIRE.

Pour participer au concours :

- Faites une visite dans Aisle 24 Le Vibe entre le 13 décembre 2024 et le 13 janvier 2025.

Pour qu'une visite soit considérée comme valide, le participant doit avoir :

1. Téléchargé l'application Aisle24 sur IOS ou Google Play.

2. Créé un compte complet entre le 13 décembre 2024 et le 13 janvier 2025.

Si un individu crée plusieurs comptes, sa participation au concours sera considérée comme invalide et il sera disqualifié.

3. Utilisé l'application Aisle 24 pour entrer dans le magasin.

Les personnes qui entrent dans le magasin sans créer un compte et utiliser l'application Aisle 24 ne seront pas considérées comme des entrées valides pour le concours.

4. Assurez-vous d'avoir un compte Instagram valide (un « Compte »). Si vous n'avez pas de compte, visitez [\[https://www.instagram.com/accounts/emailsignup/\]\(https://www.instagram.com/accounts/emailsignup/\)](https://www.instagram.com/accounts/emailsignup/) et inscrivez-vous gratuitement conformément aux instructions d'inscription de leur site.

- Ouvrez l'application Instagram ;

- « Suivez » le Commanditaire @marcheaisle24 sur Instagram ;

- Vous devez configurer votre compte Instagram de manière à ce qu'il soit en mode « public » jusqu'au 12 août 2024, afin que le Commanditaire puisse vous contacter si vous êtes sélectionné comme gagnant potentiel.

Pour être admissible, une participation doit être soumise et reçue conformément au présent règlement pendant la période du concours (la « participation »). Une fois votre participation complétée, vous recevrez une (1) participation au concours

Chaque participation doit être originale, ne doit pas avoir été utilisée dans un concours précédent, ne doit pas enfreindre des droits d'auteur ou autres droits de propriété intellectuelle d'un tiers, et doit être appropriée pour publication (c'est-à-dire ne doit pas être obscène ou indécente, ou contenir un contenu pouvant être considéré comme inapproprié, inacceptable ou offensant, selon le seul jugement du Commanditaire). Le Commanditaire se réserve le droit, à sa seule discrétion, de rejeter toute participation qu'il juge non conforme aux règles du concours.

Le Commanditaire n'assume aucune responsabilité pour des réclamations d'infraction liées à toute participation soumise. En participant à ce concours, chaque participant : (i) déclare que la participation en question ne viole pas les droits d'auteur, les marques de commerce ou autres droits de propriété intellectuelle d'un tiers ; (ii) accepte d'indemniser et de dégager de toute responsabilité les Parties libérées (comme définies ci-après) pour toute réclamation ou responsabilité découlant de la soumission de la participation et de la participation au concours ; (iii) accorde au Commanditaire un droit illimité, libre de droits, irrévocable de modifier, reproduire, publier et/ou diffuser la participation sous toute forme de média actuellement connue ou développée ultérieurement, y compris, mais sans s'y limiter, dans le cadre de la promotion du concours ou d'autres concours similaires ; et (iv) renonce à tous les droits moraux relatifs à la participation en faveur du Commanditaire.

Limite d'une (1) participation par personne et par compte durant la Période du concours. En cas de multiples participations, seule la première inscription valide sera prise en compte. Pour plus de clarté, vous pouvez uniquement utiliser un (1) compte pour participer au concours. L'utilisation d'un système automatisé pour soumettre des participations est interdite et entraînera la disqualification. EN SOUMETTANT UNE PARTICIPATION, VOUS RECONNAISSEZ QUE VOTRE PARTICIPATION (Y COMPRIS VOTRE NOM D'UTILISATEUR ET PHOTO DE PROFIL) POURRA ÊTRE PUBLIÉE SUR INSTAGRAM ET/OU LE SITE INTERNET DU

COMMANDITAIRE, OÙ ELLE POURRA ÊTRE CONSULTÉE, PARTAGÉE PAR LES UTILISATEURS DES RÉSEAUX SOCIAUX OU AUTRES SITES INTERNET ET COMMENTÉE PAR LE COMMANDITAIRE ET/OU LE PUBLIC.

***NOTE :** Des frais de messagerie texte peuvent s'appliquer selon le fournisseur de services mobiles et le forfait de messagerie texte de la personne participante. Ces frais sont à la charge de la personne participante/titulaire du compte. La messagerie texte pourrait ne pas être disponible dans toutes les régions ou avec tous les fournisseurs de services mobiles. La personne participante doit être celle au nom de laquelle le compte de service mobile du dispositif mobile utilisé pour participer au concours par messagerie texte est enregistré (le « Titulaire du Compte Mobile ») ou avoir la permission expresse du Titulaire du Compte Mobile. Les participations soumises par messagerie texte sans la permission du Titulaire du Compte Mobile peuvent être disqualifiées.

5) RÈGLES ADDITIONNELLES DE PARTICIPATION : Toutes les participations sont soumises à une vérification à tout moment et pour toute raison. Le commanditaire se réserve le droit de demander une preuve d'identité et/ou d'admissibilité (sous une forme acceptable pour le commanditaire) pour toute raison qu'il juge nécessaire à l'administration de ce concours. Le refus de fournir une telle preuve dans le délai spécifié par le commanditaire peut entraîner la disqualification, à la seule et absolue discrétion du commanditaire.

Le seul critère de l'heure aux fins de ce concours sera l'appareil officiel de chronométrage utilisé par le commanditaire. La preuve de transmission (captures d'écran ou autres) ou de tentative de transmission d'une participation, ou d'une tentative de participation ou de toute communication, ne constitue pas une preuve de livraison ou de réception par le commanditaire.

Si le commanditaire découvre (à l'aide de toute preuve ou information mise à sa disposition) que :

(a) toute personne a tenté d'utiliser plusieurs comptes, noms, identités, adresses électroniques et/ou tout système ou programme automatisé, macro, script, robot ou autre système non conforme à l'interprétation du commanditaire de la lettre et de l'esprit de ces règles pour participer au concours ;

(b) agit de manière antisportive ou perturbatrice, ou dans l'intention d'ennuyer, abuser, menacer ou harceler toute autre personne ;

alors cette personne pourrait être disqualifiée du concours à la seule et absolue discrétion du commanditaire. Dans le cas où un différend surgirait quant à l'identité d'un participant potentiel gagnant, les participations seront considérées comme ayant été soumises par le titulaire autorisé du compte associé à l'adresse électronique ou au numéro de téléphone mobile. Un participant sélectionné pourrait être tenu de fournir une preuve qu'il/elle est le titulaire autorisé du compte associé à la participation sélectionnée. Une participation pourrait être rejetée si (à la seule et

absolue discrétion du commanditaire) elle n'est pas entièrement complétée avec toutes les informations requises et soumise conformément à ces règles.

Les parties du concours ainsi que leurs dirigeants, directeurs, agents, représentants, successeurs et ayants droit (collectivement les « Parties libérées ») ne sont pas responsables et n'acceptent aucune responsabilité en relation avec toute participation tardive, perdue, mal dirigée, retardée ou incomplète (toutes ces participations étant nulles).

Le commanditaire se réserve le droit de disqualifier un participant si ce dernier :

- a) viole ces règles officielles et/ou les règles/guidelines générales de toute propriété en ligne, application de concours ou service du commanditaire ;
- b) participe au concours par des moyens contraires à ces règles ou qui seraient injustes pour les autres participants ou si les participations au concours sont générées par des moyens mécaniques ou automatisés ; et/ou
- c) agit de manière antisportive ou perturbatrice, ou dans l'intention d'ennuyer, abuser, menacer ou harceler toute autre personne.

Les matériaux de participation ayant été manipulés, reproduits, falsifiés ou modifiés sont nuls.

Toute tentative de nuire délibérément au site web du concours, à l'application du concours ou à tout site web connexe ou de compromettre le bon fonctionnement du concours pourrait constituer une violation des lois criminelles et civiles. Si une telle tentative est faite, le commanditaire se réserve le droit de demander des recours et des dommages-intérêts dans toute la mesure permise par la loi.

6) SÉLECTION DU GAGNANT POTENTIEL :

Le 15 janvier 2025, à Toronto, Ontario, vers 10 h 00, HE, un (1) participant admissible sera sélectionné par tirage au sort parmi toutes les participations admissibles soumises et reçues conformément à ces règles pendant la période du concours.

Le commanditaire ou son représentant désigné fera un minimum d'une (1) tentative pour contacter le gagnant admissible (en utilisant les informations disponibles pour le commanditaire) dans les dix (10) jours ouvrables suivant la sélection du gagnant admissible. Si le gagnant admissible ne peut être contacté dans les dix (10) jours ouvrables suivant la première tentative de contact du commanditaire, ou si la notification est retournée comme étant non livrable et/ou si une quelconque correspondance n'est pas répondue, il/elle pourrait, à la seule et absolue discrétion du commanditaire, être disqualifié(e) (et, en cas de disqualification, perdre tous les droits au prix applicable) et le commanditaire se réserve le droit, à sa seule et absolue discrétion et si le temps le permet, de sélectionner un autre gagnant admissible selon les procédures applicables décrites dans ces règles (dans ce cas, les dispositions précédentes de cette section

s'appliqueront au nouveau gagnant admissible sélectionné). Aucune communication ou correspondance ne sera échangée avec les participants, sauf avec ceux sélectionnés pour un prix.

7) COTES DE GAGNANT : Les chances d'être sélectionné comme gagnant potentiel d'un prix dépendent du nombre total de participations admissibles reçues pendant la période du concours.

8) PRIX/VALEUR APPROXIMATIVE DE DÉTAIL (VAD) : Il y a un (1) Apple iPad – 10,9 pouces – 64 Go, argent – Valeur 499 \$ CAD + taxes applicables (un « prix » ou « prix » et collectivement, les « prix ») à gagner dans le cadre de ce concours.

Chaque prix doit être accepté tel qu'attribué et n'est pas transférable, cessible ou convertible en argent (sauf si cela est permis par le commanditaire à sa seule et absolue discrétion). Aucune substitution, sauf à l'option du commanditaire. Le commanditaire se réserve le droit, à sa seule et absolue discrétion, de substituer le prix (ou une composante de celui-ci) par un prix d'une valeur au détail égale ou supérieure, y compris, sans s'y limiter, mais à la seule et absolue discrétion du commanditaire, une récompense en argent. Pendant la période du concours, il y a une limite de un (1) prix par personne.

Les conditions générales suivantes s'appliquent à chaque prix :

(i) les détails du prix seront à la seule et absolue discrétion du commanditaire et seront soumis à la disponibilité; et

(ii) si applicable, chaque gagnant confirmé est seul responsable de toutes les dépenses qui ne sont pas spécifiquement incluses dans la description du prix ci-dessus.

Aucune des parties libérées ne fait de déclaration ni n'offre de garantie, expresse ou implicite, concernant la qualité ou l'adéquation d'un prix attribué dans le cadre du concours. En acceptant un prix, chaque gagnant confirmé accepte de renoncer à toute voie de recours contre les parties libérées si le prix ou une de ses composantes ne s'avère pas satisfaisant, en tout ou en partie.

Les valeurs approximatives au détail telles qu'indiquées par le commanditaire dans la publicité au point de vente, ainsi que dans d'autres matériaux publicitaires, promotionnels et/ou dans ces règles, sont sujettes à des fluctuations de prix dans le marché de consommation. Si, au moment où un prix est échangé ou attribué, le prix d'achat réel en magasin est inférieur à la valeur approximative au détail indiquée par le commanditaire dans la publicité au point de vente, la publicité télévisée et imprimée, les matériaux promotionnels et/ou dans ces règles, le gagnant du prix n'aura pas droit à un chèque ou à de l'argent pour la différence de prix. Les prix seront livrés aux gagnants dans un délai de 4 à 6 semaines suivant la vérification du gagnant.

Si, en raison d'une erreur d'impression, de production, en ligne, internet, informatique ou autre, plus de prix sont réclamés que ce qui était prévu pour être distribué ou attribué conformément à ces règles, alors, en plus d'avoir le droit de mettre fin au concours immédiatement, le commanditaire se réserve le droit, à sa seule et absolue discrétion, d'annuler les réclamations

invalides pour les prix et/ou de procéder à un tirage au sort parmi tous les réclamants admissibles pour attribuer le nombre correct de prix. En aucun cas, le commanditaire ou l'une des parties libérées ne sera responsable de plus que le nombre, le type et la valeur des prix tels qu'indiqués dans ces règles.

9) DÉCLARATION ET DÉCHARGE : Avant d'être déclaré gagnant confirmé, chaque gagnant admissible devra : (a) répondre correctement à une question de compétence mathématique sans aide mécanique ou autre (la question pourra être administrée en ligne, par courriel ou par d'autres moyens électroniques, par téléphone, ou sous la forme de déclaration et de décharge du commanditaire); et, le cas échéant, (b) signer et retourner le formulaire de déclaration et de décharge du commanditaire, confirmant (entre autres) leur : (i) conformité avec ces règles; (ii) acceptation du prix applicable; (iii) décharge des parties libérées de toute responsabilité liée à ce concours, à leur participation à celui-ci et/ou à l'attribution et l'utilisation/mauvaise utilisation du prix applicable ou de toute portion de celui-ci; et (iv) consentement à la publication, reproduction et/ou autre utilisation de leur nom, adresse, voix, déclarations concernant le concours et/ou photographie ou autre image sans autre préavis ou compensation, dans toute publicité ou annonce réalisée par ou pour le commanditaire, de quelque manière ou support que ce soit, y compris dans la presse, à la télévision ou sur Internet. Si un gagnant admissible : (a) échoue à répondre correctement à la question de compétence; (b) ne signe pas correctement et ne retourne pas les documents requis pour le concours dans le délai spécifié; (c) ne peut pas accepter (ou refuse d'accepter) le prix applicable (tel qu'attribué) pour quelque raison que ce soit; (d) ne répond pas à l'email ou à toute autre correspondance du commanditaire ou de son représentant, ou si celle-ci est retournée comme étant non distribuable; et/ou (e) est déterminé comme étant en violation de ces règles (selon la seule et absolue discrétion du commanditaire), il/elle sera disqualifié(e) (et perdra tous ses droits au prix applicable) et le commanditaire se réserve le droit, à sa seule et absolue discrétion et en fonction du temps disponible, de sélectionner un autre gagnant admissible conformément aux procédures décrites dans ces règles (dans ce cas, les dispositions précédentes de cette section s'appliqueront à ce nouveau gagnant admissible). Tous les prix abandonnés ou non réclamés d'ici le 30 juin 2025 ne seront pas attribués.

10) LIMITATION DE RESPONSABILITÉ : En participant à ce concours, chaque participant accepte et adhère à ces règles et aux décisions du commanditaire, qui seront finales dans toutes les affaires. Chaque participant libère en outre les parties libérées de toute responsabilité pour toute blessure, perte ou dommage de quelque nature que ce soit découlant de ou en relation avec le concours ou tout prix gagné et, en acceptant un prix, le ou les gagnants acceptent de dégager les parties libérées de toute réclamation et responsabilité découlant de l'acceptation, de l'utilisation, de la mauvaise utilisation ou du remboursement de tout prix ou de la participation au concours. Les parties libérées ne seront pas responsables : (i) de tout échec d'un site Web ou d'une plateforme pendant ou après le concours; (ii) de toute défaillance technique ou autre problème de toute nature, y compris, mais sans s'y limiter, ceux liés aux réseaux téléphoniques ou aux lignes, systèmes en ligne informatiques, serveurs, fournisseurs d'accès, équipements ou

logiciels informatiques; (iii) de la défaillance de toute information ou de tout matériel à être reçu, capturé, enregistré ou à fonctionner correctement pour quelque raison que ce soit, y compris, mais sans s'y limiter, des problèmes techniques ou la congestion du trafic sur Internet ou sur un site Web quelconque; (iv) de toute blessure ou dommage à l'ordinateur ou autre appareil d'un participant ou de toute autre personne lié à ou résultant de la participation au concours; (v) de toute identification incorrecte ou erronée d'un gagnant ou d'un gagnant admissible; et/ou (vi) de toute combinaison des éléments ci-dessus.

Ce concours n'est en aucun cas sponsorisé, approuvé, administré ou associé à Instagram. Vous comprenez que vous fournissez vos informations au commanditaire et non à Instagram et qu'Instagram est déchargé de toute responsabilité en relation avec ce concours.

11) RÉSILIATION : Le commanditaire se réserve le droit de retirer, modifier ou suspendre ce concours (ou de modifier ces règles) de quelque manière que ce soit, en cas de cause échappant au contrôle raisonnable du commanditaire qui interférerait avec la bonne conduite du concours comme prévu par ces règles, y compris, mais sans s'y limiter, toute erreur, problème, sabotage, intervention non autorisée, fraude ou toute défaillance de toute nature, ou toute épidémie, pandémie ou toute ordonnance des autorités gouvernementales ou sanitaires. Toute tentative de saper le bon déroulement du concours de quelque manière que ce soit (comme déterminé par le commanditaire à sa seule et absolue discrétion) peut constituer une violation des lois pénales et civiles et, si une telle tentative est faite, le commanditaire se réserve le droit de demander réparation et des dommages-intérêts dans toute la mesure permise par la loi. Le commanditaire se réserve le droit d'annuler, modifier ou suspendre ce concours, ou de modifier ces règles, de quelque manière que ce soit, sans préavis ni obligation, en cas d'erreur d'impression, administrative ou autre erreur de toute nature, ou pour toute autre raison, y compris, sans s'y limiter, toute des causes envisagées dans ce paragraphe. Sans limiter la portée de ce qui précède, le commanditaire se réserve le droit, à sa seule et absolue discrétion, d'administrer un test de compétence alternatif qu'il jugera approprié en fonction des circonstances et/ou de se conformer à la loi applicable.

12) CONFIDENTIALITÉ / UTILISATION DES INFORMATIONS PERSONNELLES : Le commanditaire respecte votre droit à la vie privée. En participant au concours, vous : (i) accordez au commanditaire le droit d'utiliser votre nom, adresse postale, numéro de téléphone et adresse électronique, pseudonyme ou identifiant de plateforme (le cas échéant) (« Informations personnelles ») aux fins d'administrer ce concours et de mener des activités publicitaires à propos de ce concours; (ii) accordez au commanditaire le droit d'utiliser vos Informations personnelles à des fins publicitaires et promotionnelles liées au concours, dans tous les médias connus actuellement ou à venir, sans compensation supplémentaire, sauf si la loi l'interdit; et (iii) reconnaissez que le commanditaire peut divulguer vos Informations personnelles à des prestataires de services tiers et à ses agents en lien avec les activités mentionnées dans (i) et (ii) ci-dessus. Le commanditaire n'utilisera les Informations personnelles du participant qu'aux fins identifiées et seulement si le consentement est donné au moment de l'inscription pour vous

fournir des informations concernant les promotions/concours futurs du commanditaire. Vous pouvez retirer votre consentement à tout moment. Si vous retirez votre consentement, votre participation au concours deviendra invalide.

13) LOI : Le concours est soumis aux lois et règlements fédéraux, provinciaux et municipaux applicables. Les règles sont susceptibles d'être modifiées sans préavis afin de se conformer à toute loi ou politique applicable d'une entité ayant juridiction sur le commanditaire. Toutes les questions et préoccupations relatives à la construction, à la validité, à l'interprétation et à l'applicabilité des règles ou aux droits et obligations entre le participant et le commanditaire en lien avec le concours seront régies par et interprétées conformément aux lois de la province de l'Ontario, y compris les dispositions procédurales, sans tenir compte des règles de choix de loi ou de conflit de lois qui entraîneraient l'application des lois d'une autre juridiction.